



# CHARTRE EVOTATTOO

## POUR LES PROFESSIONNELS DU TATOUAGE

Guide 2025

Code : CE Rev : 1.1 Date : 13/02/2025

# **SOMMAIRE :**

## **1. Introduction**

## **2. Champs d'application et conditions**

## **3. Les devoirs sur l'hygiène :**

### **3.1) Plan d'action**

### **3.2) Zone de travail**

#### **3.2.1) Sol**

#### **3.2.2) Jonction sol et mur**

#### **3.2.3) Revêtement mural**

#### **3.2.4) Eclairage**

#### **3.2.5) Mobilier**

#### **3.2.6) Pièce de travail**

#### **3.2.7) Aération**

#### **3.2.8) Déchet**

### **3.3) Lieu de travail**

### **3.4) Instruments**

### **3.5) Instruments post-tatouage**

### **3.6) Nettoyage et désinfection**

#### **3.6.1) Les mains**

#### **3.6.2) Les locaux**

#### **3.6.3) Préparation post-acte**

#### **3.6.4) Matériel souillé**

#### **3.6.5) Protocole de stérilisation**

### **3.7) Encres REACH**

## **4. Les locaux**

## **5. Instructions clients:**

### **5.1) Informations à donner**

### **5.2) Questionnaires et informations client**

### **5.3) Traçabilité clients**

## **6. Mesures d'urgence :**

### **6.1) Vous vous piquez par inadvertance**

### **6.2) Autres cas**

### **6.3) Contacts**

### **6.4) Malaise vagal du client**



## **1) Introduction :**

Cette charte s'adresse à tous les professionnels dans le domaine de la dermo-pigmentation (tatouage), maquillage permanent pratiquant une effraction cutanée qui blesse la peau.

Elle a pour but de mettre à votre disposition un guide de pratiques spécifiques et des protocoles strictes et nécessaires.

Ces métiers ne sont pas sans risques, et peuvent être dangereux si la méthodologie n'est pas respectée, ils peuvent engendrer des risques sanitaires très élevés.

Il est très facile de faire des contaminations croisées: hépatites, HIV font partie intégrante des maladies que nous pouvons transmettre d'un simple geste si nous ne respectons pas une bonne pratique.

## **2) Champ d'application et conditions :**

Cette charte est réservée aux professionnels immatriculés sur le territoire français.

Vous devez :

- être majeur
- être déclaré et posséder un numéro siret
- votre activité doit être déclarée à l'ARS et à la préfecture de la région où vous exercez.
- Avoir effectué votre formation hygiène et salubrité auprès d'un organisme validé par l'ARS.
- Faire collecter vos déchets mous et aiguilles DASRI par un organisme conventionné.

## **3) Les devoirs sur l'hygiène :**

Vous devez tenir compte et respecter les points suivants afin d'exercer dans les meilleures conditions possible.

### **3.1) Plan d'action :**

Vous devez structurer et respecter un plan d'action pour l'hygiène dans votre boutique : lavage des mains, montage / démontage du plans de travail, désinfection des instruments souillés, vos déchets, désinfection des locaux, etc.

Si vous travaillez à plusieurs dans vos locaux, chaque personne doit être informé de ce plan d'action et s'y tenir.

Créer un document physique type tableau de programmation et l'afficher dans votre zone de stockage matériel de désinfection peut être une bonne alternative quand vous travaillez à plusieurs.

### **3.2) Zone de travail :**

Vos locaux doivent être adaptés à la pratique d'un métier avec effraction cutanée.

#### **3.2.1) Sol :**

Les sols doivent être lisses, non poreux (sans joints de carrelage) et facilement nettoyable. Si vous avez des joints de carrelage, ceux-ci peuvent être recouvert d'un vernis ou d'une résine spéciale qui les rend non poreux.

Une surface type revêtement plastique (linoléum) en un seul morceau reste la meilleure solution, remontant de quelques cm sur les murs avec une jointure en silicone. Ce qui est idéal pour un maximum d'hygiène et un nettoyage optimal.

#### **3.2.2) Jonction sol et mur :**

Nous recommandons un arrondis en bas de chaque mur en effet dans un angle à 90 degrés les bactéries sont difficilement nettoyable.

Si la matière de votre sol ne peut pas remonter sur les murs, il est possible, comme les joints de sols, de faire un joint en résine ou silicone.

La meilleure solution est un revêtement de sol type linoléum qui remonte de 2 à 3 cm sur le début du mur.

#### **3.2.3) Revêtement mural :**

Celui-ci doit être facilement lavable à partir du sol jusqu'à 1m20 minimum : peinture lessivable, revêtement inox ou matériaux lisses et non poreux.

#### **3.2.4) Éclairage :**

Votre pièce de travail doit posséder des éclairages adaptés, par exemple avec des ampoules LED à luminosité effet "day-light" pour des meilleures conditions de travail.

#### **3.2.5) Mobilier :**

Votre mobilier, dans la pièce de travail, doit être lisse, non poreux et facilement désinfectable. Ceux-ci doivent pouvoir se fermer afin de protéger le matériel de la poussière ou d'éventuelles bactéries.

#### **3.2.6) Pièce de travail :**

Votre pièce de travail doit posséder :

- Son propre lave main équipé d'un mitigeur sans contact automatique ou à ouverture par le pied, le coude ou le fémur.
- Distributeur de savon sans contact
- Un distributeur de papiers essuis-tout sans contact
- Une poubelle fermée à ouverture pied, fémorale ou automatique.

### **3.2.7) Aération:**

Votre pièce de travail doit être équipé d'un système d'aération pour évacuer l'air vers l'extérieur.

### **3.2.8) Déchet :**

Le changement des poubelles entre chaque client et impératif. Celles-ci doivent être stockées dans votre pièce déchets avec aération ou un meuble dédié doté d'une aération.

### **3.3) Lieu de travail :**

Sur votre lieux de travail nous recommandons :

- Une tenue soignée et dédiée à votre zone de travail incluant les chaussures
- Une tenue de travail ainsi que vos chaussures ne doivent pas être portée à l'extérieur
- Une tenue propre chaque jour de travail
- Tenue de protection si besoin
- Les cheveux longs attachés
- Des ongles courts et propres
- Des mains désinfectées à chaque arrivée dans les locaux et à chaque nouveau protocole.

### **3.4) Instruments. :**

Le matériel doit être stocké à l'abri de la poussière dans du mobilier adéquate, lisse, non poreux et facilement désinfectable.

Le matériel à usage unique et stérilisé doit posséder son emballage et sa traçabilité de stérilisation.

Le matériel souillé doit être évacué de la zone de travail à la fin de leurs utilisations avec des gants et ne doit en aucun cas être en contact avec du matériel non utilisé ou avec le mobilier de stockage.

Si l'emballage stérile d'un matériel présente une ouverture, une craquelure ou un défaut d'aspect : celui-ci ne doit pas être utilisé mais jeté aux DASRI.

### 3.5) Instruments post tatouage :

Vous devez vous assurer que toutes vos surfaces soient désinfectées.

Se reporter à votre plan d'action si vous avez un doute.

Tout ce qui va entrer en contact avec le client doit être à usage unique ou protégé par du film de protection, gaine ou sac de protection.

Exemple de ce qui doit être protégé :

- Plan de travail
- Machine
- Cordon d'alimentation
- Lampe
- Vaporisateur
- Etc.

**ATTENTION :** Concernant les boites de gants, les masques et les encres, en aucun cas leurs présences n'est acceptées sur votre plan de travail. Ils doivent être sur un plan de travail annexe.

Si vous travaillez avec des rouleaux essuis-tout : chaque rouleau posé sur votre plan de travail doit être considéré comme souillé à la fin de l'acte et jeté aux DASRI.

**ATTENTION :** Un acte de tatouage doit être réalisé sur une peau saine.

Tous problèmes de peau, maladie, blessures ou coup de soleil doivent être des éléments de refus.

**ATTENTION :** Si vous avez besoin de remplir vos gobelets d'encres une nouvelle fois : le changement de gants est obligatoire avec un lavage de mains. Vos gobelets (caps) sont considérés comme contaminés, il ne faut donc pas mettre en contact l'encre avec le flacon lors du réassort.



**BIEN**



**PAS BIEN**

### **3.6) Nettoyage et désinfection :**

#### **3.6.1) Les mains :**

Les mains sont les premières en tête de liste pour les contaminations microbiennes.

Il est donc impératif de se laver les mains à chaque étape :

- Arrivée à la boutique
- Avant de mettre des gants
- Avant de toucher le mobilier
- Après avoir touché une porte
- Après avoir été aux toilettes
- Etc.

Il faut partir du principe que tout ce que vous touchez de différent doit être fait avec des mains propres et désinfectées.

Un lavage de main doit toujours être suivi d'une désinfection au gel hydro-alcoolique.

Une solution hydro-alcoolique ne remplace pas un lavage de mains mais elle est complémentaire.

Le lavage des mains doit être fait avec un savon antiseptique aux normes.

La désinfection des mains doit être faite avec une solution hydro-alcoolique aux normes.

Rappels :

- Vous devez vous laver les mains à chaque changement de gants
- Suivant les fabricants et les indications sur le contenant, vous pouvez demander une fiche produit et le mode d'emploi du produit.

#### **3.6.2) Les locaux :**

Vos locaux doivent être nettoyés et désinfectés tous les jours et entre chaque client.

Le passage de la serpillière pour la désinfection doit être effectué suivant une méthodologie correcte.

Rappel :

- Aérer les locaux
- Evacuer les déchets
- Travailler toujours du plus sale au plus propre
- Pour accéder à toutes les zones lors de la désinfection, vous devez déplacer le mobilier
- Porter masque et gants de protection

### **3.6.3) Préparation post acte**

Vous devez faire une préparation stricte de la peau avant tout acte :

- Détertion avec du savon antiseptique
- Rinçage
- Séchage
- Aseptie de la peau

### **3.6.4) matériel souillé**

Démontage et protocole de votre plan de travail :

ATTENTION :

Les surfaces et les zones de travail doivent être désinfectées entre chaque client. Le matériel souillé non jetable doit être placé directement dans une solution désinfectante.

Tout matériel souillé doit être placé dans un DASRI adéquate. Les déchets mous dans un carton et les déchets coupant, piquant ou tranchant dans des boîtes plastique DASRI prévues à cet effet.

Les déchets lors de l'acte de tatouage doivent être éliminés, séparés des autres déchets et collectés comme expliqué ci-dessus.

L'élimination est réglementé par la loi n°75-663 du 15 juillet 1975.

L'élimination des déchets doit être faite par un organisme agréé ou transporté vers un centre agréé. Le transport doit répondre aux conditions d'hygiène et de sécurité répondant à la réglementation.



### **3.6.5) Protocole de stérilisation :**

Votre zone de "stérilisation" doit être impérativement séparée de la zone de nettoyage et de décontamination.

Il est possible de les séparer avec une paroi en verre, en plexiglass ou tous matériaux lisses, non poreux et facilement désinfectable.

Votre plan de travail doit être étudié afin d'aller du "plus sale" au "plus propre".

#### **Les étapes dans l'ordre :**

- 1. Matériel souillé
- 2. Bac de décontamination et désinfection
- 3. Rinçage eau chaude
- 4. Action mécanique de nettoyage : brosse, jet, écouillons ou machine à ultrasons
- 5. Rinçage eau chaude
- 6. Séchage immédiatement après rinçage : papier absorbant ou poupinel
- 7. Emballages sachets spécifiques ou cassettes pour stérilisation
- 8. Stérilisation
- 9. Contrôle des emballages et des témoins après le cycle de stérilisation
- 10. Etiquetage et stockage dans zone adéquate
- 11. Traçabilité rapport de stérilisation

Pour les machines à ultrasons et autoclave : se reporter auprès du fabricant ou du revendeur pour l'utilisation, le nettoyage et les fréquences d'entretiens.

#### **ATTENTION :**

- Un matériel stérile sorti de son emballage ou de sa cassette doit être utilisé immédiatement
- Autoclave : vos tests de "bon fonctionnement" doivent être conservés
- Chaque matériel stérilisé doit posséder son protocole de stérilisation, date et numéro de lot, qui vous serviront pour vos fiches clients et leur traçabilité
- Le port de gant et lunettes de protection est impératif pour votre sécurité
- Concernant les informations sur les produits liquides (bactéricide, virucide, fongicide, sporicide), les bacs adaptés, la conservation des liquides et les temps d'action :
- Se référer à fournisseurs de matériel, fabricants ou vers votre organisme de formation hygiène et salubrité
- Ils doivent être stockés dans un mobilier adéquate, facilement désinfectable, à l'abri de l'humidité, de l'air ambiant, des rayons du soleil et dans des températures comprises entre 15 et 25 degrés Celsius.

### **3.7) Encres REACH et Réglementation Européenne :**

Depuis le 4 janvier 2022, l'Union Européenne impose de nouvelles restrictions sur les encres de tatouage à travers la réglementation REACH (Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals).

Cette mesure vise à renforcer la sécurité des tatouages en limitant l'utilisation de substances considérées comme potentiellement nocives pour la santé.

#### **Obligations pour les Tatoueurs :**

- Utilisation exclusive d'encres conformes à la réglementation REACH : Les encres doivent être certifiées et respecter les seuils de concentration définis pour certaines substances chimiques (amines aromatiques, métaux lourds, conservateurs interdits, etc.).
- Traçabilité stricte : Chaque lot d'encre utilisé doit être référencé avec son numéro de lot, sa date d'expiration et ses composants chimiques. Ces informations doivent être conservées pour chaque client.
- Stockage adapté : Les encres doivent être conservées dans un environnement contrôlé, à l'abri de la lumière et à une température stable comprise entre 15 et 25°C pour éviter toute altération de leur composition.
- Manipulation sécurisée : Pour éviter la contamination croisée, l'encre ne doit jamais être prélevée directement depuis le flacon. Il est impératif d'utiliser des caps propres et de changer de gants avant toute manipulation de nouvelles encres.

#### **Impact et Adaptation du Métier :**

L'entrée en vigueur de REACH a entraîné la disparition de certaines teintes et la reformulation de nombreuses encres. En tant que tatoueur, il est essentiel de s'informer régulièrement sur les nouvelles formulations, de travailler avec des fournisseurs agréés et de conseiller ses clients en toute transparence sur la composition des encres utilisées.

Le respect de cette réglementation est un gage de professionnalisme et de sécurité, garantissant des pratiques conformes aux exigences sanitaires actuelles et une protection accrue pour les clients comme pour les professionnels du tatouage.

#### **Conseil :**

Acheter vos encres chez des fournisseurs français. Ce sont eux qui ont la responsabilité de mise sur le marché des produits, donc responsables.

Acheter hors France vous devenez importateur des encres donc responsable en cas de problème lié à une encre.

#### **4) Les locaux :**

Vos locaux doivent être équipés :

- D'un espace dédié à l'accueil
- D'un espace dédié au travail
- D'un espace dédié à la stérilisation
- D'un espace dédié aux DASRI avec aération
- D'un espace toilette avec lave-mains
- D'un espace dédié au stock et entreposage du matériel de nettoyage des locaux
- D'un système d'aération vers l'extérieur
- D'un dispositif extincteur agréé

Note: un meuble fermé peut-être considéré comme un espace dédié.

En cas d'urgence sanitaire (type covid-19) : il est impératif de pouvoir moduler votre espace accueil afin de l'adapter à tous protocoles sanitaires.

#### **5) Instructions clients :**

##### **5.1) Informations à donner :**

Vous devez informer votre clientèle oralement et par écrit (affichage) :

- Des conseils à appliquer avant l'acte
- Des risques auxquels ils s'exposent :
- Du caractère irréversible d'un tatouage
- Du caractère éventuellement douloureux d'un acte
- Des risques d'infections
- Des risques allergiques
- Des précautions et soins à appliquer après l'acte
- Indiquer la marche à suivre et les fréquences pour les soins et la désinfection du tatouage
- Le fait qu'ils s'exposent à d'éventuelles infections ou autres complications si cela n'est pas respecté
- En cas de complications, allergies ou inflammations anormales, ils devront vous avertir et consulter dans les plus brefs délais un médecin. Vous devrez lui fournir une déclaration de suspicion d'effet(s) indésirable(s) éditée par l'ANSM.

##### **5.2) Questionnaires et informations clients :**

Ces documents sont confidentiels et relèvent du secret professionnel.

Ils doivent être signés par le client et par vous même.

Un doublon peut-être proposé si le client le souhaite.

### **5.3) Traçabilité clients :**

Vous devez tenir à jour vos fiches clients ainsi qu'une fiche de traçabilité des matériels utilisés lors des actes.

Les mentions suivantes doivent apparaître :

- Date de l'acte
- Nom
- Adresse
- Date de naissance
- Numéro de téléphone
- Type de tatouage effectué et emplacement
- Numéro lot aiguilles utilisées, dénomination et expiration
- Numéro lot des encres utilisées, dénomination et expiration
- Numéro lot des manchons utilisés, dénomination et expiration

### **6) Mesures d'urgence :**

#### **6.1) Vous vous piquez par inadvertance :**

Ceci est un AES : accident d'exposition au sang

Dans un premier temps gardez votre calme, de toute façon c'est fait donc vous ne pouvez pas remonter le temps.

Que faut-il faire ?

- Ne pas faire saigner
- Nettoyez la zone lésée, lavez abondamment à l'eau et savon désinfectant
- Désinfectez avec un temps de contact de minimum 5 min avec soit avec une solution javellisée incluant 0,4% de chlore actif soit avec une solution Dakin ou Bétadine
- Prenez note de l'heure de l'accident, du type de contact et la description de la source de contact
- Allez aux urgences afin de faire une prise de sang pour détection HIV, hépatite..

#### **6.2 ) Autres cas :**

En cas de projection dans les yeux (muqueuses), rincez abondamment à l'eau claire pendant 5 min.

En cas de projection dans la bouche, même si nous recommandons systématiquement le port du masque pour tous actes, n'avalez pas et rincez vous abondamment la bouche.

En cas de contact avec un produit chimique, lavez abondamment à l'eau et savon doux et désinfectez avec un temps de contact de minimum 5 min avec une solution antiseptique type Dakin ou Bétadine.

### **6.3) Contacts :**

Il est impératif d'être pris en charge dans un délai de maximum 4 heures.

- Soit par votre médecin traitant
- Soit par le service des urgences le plus proche de chez vous

Dans le but :

- D'évaluer les risques de transmissions des virus (HIV, Hépatites...)
- De proposer un traitement adapté
- D'avoir les modalités de suivi médical et biologique

Note : Les professionnels de santé ont une obligation de se faire vacciner contre l'hépatite virale B, loi n°91-73 du 18 janvier 1991. Cette vaccination peut être utile dans notre corps de métier, pensez-y...

### **6.4) Malaise vagal du client :**

Qu'est ce qu'un malaise vagal ?

Le malaise vagal ou malaise vasovagal ou choc vagal est un malaise pouvant être attribuable à une activité excessive du système nerveux parasympathique ou à une baisse d'activité du système nerveux sympathique.

Il y a des prémices à un malaise vagal, si vous êtes attentif à votre client vous pourrez anticiper ce malaise.

Nous avons noté plusieurs facteurs avant le malaise :

- Transpiration excessive ou montée de température
- Le client ne parle plus et est un peu étourdi
- Le client n'entend plus
- Décoloration du visage : le client devient pâle
- Décoloration des lèvres : elles deviennent pâles
- Dans certains cas le corps du client oscille

Dans un premier il est impératif de garder son calme.

Si votre client présente un de ces critères, faites attention et soyez réactif :

- Stoppez l'acte directement et parlez lui sans cesse afin de capter son attention
- Si votre client est debout : sécurisez les alentours du client en poussant votre plan de travail et autres obstacles en effet si le client chute il tombera de tout son poids, le cerveau étant mal oxygéné il ne sentira pas tomber
- En cas de chute et de choc brutal sur la zone crânienne appelez immédiatement les pompiers
- Si votre client est en position assise : allongez le sur le dos en l'accompagnant.
- Le fait de passer de la position assise à allongé peut engendrer le malaise, donc faites attention
- Si vous ne pouvez pas l'allonger et qu'il ne vous entend plus :
- Appliquer rapidement un film alimentaire sur toute la zone tatouée et allongez le dos au sol pour sa sécurité

- Une fois votre client allongé sur le lit ou le sol :
- Mettez lui si possible un coussin sous la tête
- Levez lui les jambes en l'air en les maintenant afin de faire redescendre le sang 1 à 2 min
- Continuez à lui parler pour le stimuler
- Si votre client revient à lui et que les symptômes passent :
- Repassez le en position assise
- Donnez lui un verre d'eau avec un sucre
- Ensuite il est conseillé de prendre l'air 5 minutes afin qu'il puisse retrouver ses pleines capacités

